

INFORMATIONS GENERALES GENERAL INFORMATION

AUX UTILISATEURS DU SERVICE DES MAGASINS

Le Guide de l'utilisateur du nouveau système de distribution du matériel standardisé aux magasins (en service dès le 2 janvier 1978) est maintenant disponible sur demande (veuillez utiliser le talon ci-dessous).

Les nouveaux formulaires à utiliser dès le 2 janvier 1978 (Demande de matériel et Retour de matériel) sont disponibles au Magasin Central (Economat) sous les numéros SCEM 54.50.40.900.1 et 54.50.40.910.1.

En raison du format différent des nouvelles cartes plastiques, toutes les presses pour l'estampage des cartes doivent être modifiées. Veuillez apporter vos presses, munies de votre nom et adresse, dans un des magasins pour faire effectuer la modification. A la suite de cette modification, les presses ne pourront plus être utilisées avec les anciennes cartes plastiques (veuillez estamper quelques anciens formulaires en prévision de demandes à faire jusqu'au 23 décembre 1977).

Division des Finances

A : Secrétariat du Service des Magasins

De : NOM :

DIVISION :

Veuillez m'envoyer copie(s) du Guide de l'utilisateur du nouveau système de distribution du matériel standardisé aux magasins.

ALPHABETICAL TELEPHONE DIRECTORY - CORRECTIONS LISTE TELEPHONIQUE ALPHABETIQUE-RECTIFICATIONS

BERTOCCHI Luciano	2423	TH	53	1-028
CHRISTENSEN Gordon	4028-3937	HS	24	R-013
GAUSS Peter	4529-3116	EF	165	R-014
LOHMANN Karl	5386-5358-4619	SPS	866	1-D18
NIELSEN Magnus	4782	HS	865	R-C28
PEACH David	5063	EF	561	R-004
RENAUD Claude	2488-2639	HS	6	R-031
SCHWENKE Mlle D.	4778-2161	HS	865	R-C15
SHAVE Anthony	4778	HS	865	R-C15

Division du Personnel

CHANGEMENTS DE NUMEROS DE TELEPHONE

Albert DUCIMETIERE - Bât.895 / Site Prévessin
Tél. 6874 / Div. EF

Jean-Paul HUBER - Bât. 895 / Site Prévessin
Tél. 6875 - 6877 / Div. EF
* Recherche 491 (sur SPS)

Michel ROBIN - Bât. 895 / Site Prévessin
Tél. 6877 / Div. EF

A VENDRE AUX DIVISIONS

- 1 tente en plastique (3 x 3 x 6 m);
- matériel électronique divers;
- mobilier divers.

Magasins/Récupération
Tél. 2180

LISTE DES POSTES VACANTS AU 14 NOVEMBRE 1977

<u>No de Poste</u>	<u>No de Vacance</u>	<u>Titre</u>	<u>Grade</u>
DG-RE-TM-031	77-89	Traducteur	8/9/10

TH-SP-016 *	76-46	Physicien	9/10

EP-DI-130	77-85	Employée Administrative	5
EP-EL-IN-131	77-90	Technicien	7
EP-TG-212	77-77	Technicien (Electronique)	7 B+
EP-RE-Réserve *	77-35	Physicien	9
EP-RE-LAB-Réserve *	77-8	Examineur (Travail de nuit)	3/4

EF-DI-030/058	77-99	Technicien	6
EF-DI-146 *	77-95	Physicien	8/9
EF-DI-144/373	77-72	Electromécanicien ou électricien	4/5
EF-AT-149	77-64	Mécanicien	4/5
EF-DI-207/305	77-73	Mécanicien	4/5

DD-ES-88/104/136 *	77-83	Technicien (Electronique)	6
DD-CG-CG-Réserve *	77-62	Technicien (Pupitre principal)	5/6 B+

PS-OP-MP-211	77-98	Opérateur (Alimentation PS)	6
PS-SM-MM-357	77-63	Technicien (Electromécanique)	7
PS-COP-508	77-50	Physicien ou Ingénieur (Electronique)	8/9

ISR-OF-019	77-71	Physicien ou Ingénieur	8/9
ISR-BOM-033	77-75	Electromécanicien	5/6
ISR-RF-057 *	77-74	Ingénieur (Electronique) ou (Electricité)	8/9
ISR-OF-060	77-84	Technicien	6
ISR-ES-062	77-88	Physicien ou Ingénieur	8/9
ISR-GE-DC-358	77-61	Projeteur (Mécanique)	6/7

SPS-ARF-75	77-65	Ingénieur (Electricité) ou (Electronique)	9
SPS-ARF-103	77-93	Technicien (Electricité) ou (Electronique)	7
SPS-SEL-133	77-92	Technicien (Electricité)	6/7
SPS-ARF-158	77-66	Technicien (Electricité) ou (Electronique)	7
SPS-AOP-166	77-80	Technicien	6/7
SPS-BHY-251	77-94	Technicien (Electricité)	6/7
SPS-SFL-260	77-96	Opérateur (Réfrigération et Conditionnement d'Air)	6
SPS-AES-270 *	77-100	Monteur en Electronique	5
SPS-ACC-357 *	77-91	Technicien	6
SPS-ACC-370	77-86	Technicien (Electricité) ou (Electronique)	7
SPS-BBP-402	77-78	Technicien (Electromécanique)	6/7
SPS-ARF-504 *	77-57	Technicien (Electricité) ou (Electronique)	6
SPS-SEL-505 *	77-87	Electricien	5

FI-SAP-MA-140	77-97	Technicien	7
FI-SAP-AC-165	77-60	Employé administratif	5

PE-SO-SL-50 *	77-79	Administrateur (Assistant social)	7/8

HS-RF-RA-Lab.-002	77-69	Technicien	5/6
HS-RB-Lab.-006	77-81	Technicien	5
HS-RP-RA-036/148 *	77-68	Technicien (Contrôle des radiations)	5/6
HS-DA-149	77-82	Assistant administratif	7

B+ = Comité de Sélection déjà préparé

NOTA : Ces vacances de poste sont publiées à l'intention des titulaires et surnuméraires seulement, à l'exception de celles suivies d'un astérisque pour lesquelles un recrutement de l'extérieur a été autorisé.

Les emplois vacants des autres Organisations et Instituts peuvent être consultés aux tableaux d'affichage du Bâtiment de l'Administration et du Bureau de Réception de la Division du Personnel.

INSERTIONS DANS LE BULLETIN HEBDOMADAIRE - RAPPEL

Le Bulletin hebdomadaire est l'un des principaux moyens de communication à l'intérieur du CERN. Afin d'aider les utilisateurs du Bulletin, une liste des modalités d'insertion a été établie :

I - DELAIS

1) Pour publication dans la partie "Bulletin CERN" (1ère partie), veuillez vous adresser à la Section publications (Bât.61 - R.022 - Tél. int. 4106), pour tout texte officiel émanant, soit de la Direction, soit des Secrétariats de Division ou de Groupe - comme les communications de la Direction, avis de l'Administration, activités scientifiques, ou l'Enseignement.

*DATE LIMITE de réception des documents :
mardi 12h00.*

Les articles exceptionnellement longs sont cependant requis avant ce dernier délai. Les enveloppes internes doivent porter la mention : "Bulletin CERN - Mme Blazianu - SIS/PU", afin d'éviter tout retard dans l'acheminement du courrier.

2) Pour publication dans la 2ème partie "Association du Personnel", veuillez vous adresser au Secrétariat de l'Association (Baraque Wilson, No. 511). Les différentes rubriques contenues dans cette partie sont publiées sous l'autorité directe de l'Association du Personnel.

*DATE LIMITE de réception des documents :
mardi 12h00.*

II - PROCEDURE RECOMMANDEE

(n'impliquant pas l'Association du Personnel)

1) Les articles peuvent paraître simultanément dans les deux langues officielles du CERN (anglais et français), sauf s'ils sont particulièrement longs. Si un article devait être répété dans un Bulletin ultérieur, veuillez indiquer comme sous-titre : "Rappel". Deux insertions au maximum du même article sont acceptées.

2) Veuillez préciser sous quelle rubrique doit figurer l'article : "Communications Officielles" (voir memorandum des Directeurs généraux du 23 août 1976), "Séminaires", "Enseignement" ou "Informations Générales".

3) L'article doit être dactylographié et parvenir à la Section publications dans sa version définitive, approuvée si nécessaire par le Chef de Division ou de Groupe.

4) L'article publié doit avoir un titre et une indication de la provenance (Division ou personne responsable), ainsi que le numéro de téléphone interne.

5) Si besoin est, la traduction de l'article doit être fournie.

6) Les résumés des séminaires ou conférences ne paraissent qu'une seule fois, et ce dans le Bulletin couvrant la semaine de l'événement. Leur longueur ne doit pas excéder une centaine de mots.

7) Il est recommandé aux usagers du Bulletin de s'assurer que les articles à paraître sont bien réceptionnés avant le dernier délai de mardi 12h00.

Section publications / Tél. 4106

INSERTIONS IN THE WEEKLY BULLETIN - REMINDER

The Weekly Bulletin is one of the major media of communication within CERN. To help those who use the Bulletin, the deadlines for contributions and the standard procedure are as follows :

I - DEADLINES

1) Items for publication in the 'CERN Bulletin' (1st part) should be sent to the Publications Section (Building 61 - Office 022 - Ext.4106). This applies to all official texts from the Management, or from Division or Group Secretariats, such as official announcements by the Management, administrative notices, and information and reports on scientific or training/education matters.

*DEADLINE for reception of contributions :
Tuesday 12 noon*

but earlier in the case of articles of exceptional length. Internal circulation envelopes should be marked : 'CERN Bulletin - Mrs. Blazianu - SIS/PU', in order to avoid any delay in mailing.

2) Items for publication in the Staff Association Section (2nd part) should be sent to the Association Secretariat (Wilson Hut, Building 511). Items appearing under the various headings of this part are published under the direct authority of the Staff Association.

*DEADLINE for reception of contributions :
Tuesday 12 noon.*

II - PROCEDURE

(not including the Staff Association Section)

1) Articles may appear simultaneously in both official CERN languages (English and French), unless they are particularly long. If the article is repeated in a later Bulletin, it should be sub-titled : 'Reminder'. A maximum of two insertions of the same article will be permitted.

2) It should be indicated where articles are to be published - under the heading 'Official News' (see the memorandum from the Directors-General dated 23 August, 1976), 'Seminars', 'Training & Education', or 'General Information'.

3) Articles should be typed and sent to the Publications Section in final form, after being approved by the Division or Group Leader if necessary.

4) Published articles should have a title and be signed or carry indication of the Division responsible together with a telephone number.

5) If required, a translation should be provided.

6) Abstracts of seminars or lectures will appear once only, in the Bulletin for the week in which the seminar or lecture take place. They should not exceed about 100 words.

7) Users of the Bulletin should ensure that articles reach the Publications Section before the deadline of 12 noon on Tuesday.

Publications Section - Ext. 4106

VACCINATION CONTRE LE TETANOS

Le tétanos reste une maladie redoutable : il n'est pas exceptionnel puisque l'on signale par exemple 400 cas par an en France. Il est utile, même recommandé, d'être correctement protégé, surtout si l'on court le risque d'être exposé, au cours de son travail ou de ses activités de loisirs (sports, jardinage, etc.).

Grâce au concours et à la bienveillance de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de l'Ain et du Centre de Transfusion Sanguine de Lyon, le Service Médical est en mesure d'organiser une campagne de vaccination ou de revaccination systématique : elle pourrait se dérouler au cours des premiers mois de l'année 1978 dans nos locaux du SPS, Bloc 3.

Afin de nous permettre la mise au point éventuelle d'une telle action, nous devons absolument connaître le nombre approximatif de personnes qui seraient touchées. C'est pourquoi nous demandons à tous les intéressés de se faire connaître au moyen du bulletin ci-après.

A noter que les vaccinations comportent 2 injections à 4 semaines d'intervalle, suivies d'un rappel après 10-12 mois. Un nouveau rappel est ensuite conseillé tous les 5 ans. Les personnes qui ne se souviennent plus d'avoir été vaccinées correctement, ou qui ignorent la date exacte d'une ancienne vaccination peuvent être revaccinées sans inconvénient.



Bulletin à renvoyer à
P. Fogli / Div. HS - Service Médical / Bât.57

Je désire me faire vacciner (1)

revacciner (rappel)
contre le tétanos.

NOM :

PRENOM :

DIV. : TEL.:

Signature :

(1) barrer ce qui ne convient pas.

ANTI-TETANUS VACCINATION

Tetanus is still a disease to be reckoned with : it is by no means uncommon, since some 400 cases are reported each year in France. It is wise to be properly protected against tetanus, especially if you run the risk of infection during your work or leisure activities (sport, gardening, etc.).

Through the kind assistance of the "Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de l'Ain" and the "Centre de Transfusion Sanguine de Lyon", the Medical Service is able to organize a vaccination and revaccination programme, which could take place during the early months of 1978. The vaccinations would be performed at the Medical Service in Bldg.3 on the Prévessin Site.

In order to make the final arrangements, we need to know the approximate number of people who would be interested in such a programme. If you wish to be vaccinated, would you please complete and return the form below?

The vaccination consists of 2 injections over a period of 4 weeks, followed by a booster injection 10-12 months later. Further booster injections are recommended every 5 years. If you do not recall having been properly vaccinated or if you have forgotten the date of your last injection, you can be revaccinated without any difficulty.

Form to be returned to
P. Fogli / HS Division - Medical Service/Bldg.57

I wish to be vaccinated (1)

revaccinated (booster)
against tetanus.

NAME :

FIRST NAME :

DIV. : TEL.:

Signature :

(1) delete whichever is not applicable.

Plats du jour des restaurants

Semaine du 21 au 25 novembre 1977

<i>Midi/Lunch Time</i>	No. 1 <i>Bâtiment Administratif Administration Building (CH)</i>	No. 2 <i>Bâtiment 504 Building 504 (CH)</i>	No.3 <i>SPS, Bloc 3 SPS, Block 3 Prévessin (F)</i>
<i>Prix</i>	I 4,50 Fr. II 5,10 Fr.	I 4,50 Fr. II 5,10 Fr.	FF 7,80
LUNDI/ MONDAY	I OEUFS DURS MARCHAND DE VIN II CROUSTILLES DE MERLAN SAUCE TARTARE POMMES FRITES TOMATES	I SCHUBLIG GARNI II CREPES AU FRUITS DE MER RIZ LEGUME	POULET ROTI SPAGHETTI SALADE SAISON
MARDI/ TUESDAY	I RAVIOLI SAUCE TOMATE II ATTRIAUX GENEVOIS POMMES AU VIN HARICOTS BRAISES	I ASSIETTE BALOISE II ROTI DE PORC AU ROMARIN POMMES MOUSSELINE LEGUME	FOIE DE GENISSE POMMES PUREE PETITS POIS
MERCREDI/ WEDNESDAY	I ENDIVES A LA BRUXELLOISE II STEACK GRILLE POMMES FRITES SALADE VERTE	I TRIPES MILANAISE II CANARD AUX OLIVES COQUILLETES AU BEURRE LEGUME	ESCALOPE DE PORC PANEE RIZ TOMATES AU FOUR
JEUDI/ THURSDAY	I SAUCISSE GRILLEE FLAMANDE II COTE DE PORC RIZOTTO PETITS POIS	I SPAGHETTI BOLOGNAISE II ROASTBEEF FRITES LEGUME	COLIN PANE POMMES NATURE EPINARDS
VENDREDI/ FRIDAY	I BOUDIN AUX POMMES II LA MAREE DU JOUR GARNIE	I HAMBURGER LYONNAISE II VEAU DE MER CASSEROLE POMMES PERSILLEES LEGUME	STEACK HACHE SAUCE MARCHAND DE VIN POMMES FRITES HARICOTS VERTS

Heures
d'ouverture

Restaurant No 1
lundi au vendredi
06h30 à 02h30

Restaurant No 2
lundi au vendredi
06h30 à 20h30
Samedi 8h à 14h et 15h à 19h30
Dimanche 9h à 14h30 et 15h30 à 19h30

Restaurant No 3
lundi au vendredi
7h30 à 8h30 - 9h30 à 10h30
11h30 à 14h30 - 15h à 16h
17h30 à 19h